

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 27 (1990)

Heft: 983

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le sort des déchets

(pi) Lausanne ne sait plus que faire de ses déchets, et le problème n'est pas nouveau. Le relief tourmenté du chef-lieu a été, au fil des ans et avant que n'existent les usines d'incinération, quelque peu remodelé par le déversement de déchets dans certaines dépressions. Un chantier des Services industriels en a fait dernièrement l'expérience, l'instabilité des déchets de goudoue dans lesquels ils travaillaient étant à l'origine de quelques sueurs froides chez les ingénieurs et les entrepreneurs. La solution provisoire qui consiste à exporter ce qui ne peut être traité sur place n'est évidemment pas admissible à long terme. A Lausanne comme ailleurs, les autorités se trouvent face à deux choix possibles: augmenter les capacités de traitement ou inciter la population à moins jeter... La première alternative présente l'inconvénient d'encourager en quelque sorte — ou de ne pas combattre dans tous les cas — le phénomène sensible depuis plusieurs décennies: la production annuelle de déchets par habitant a passé de 200 à 500 kilos en trente ans. La seconde solution a l'avantage de diriger les investisse-

ments en visant une réduction de la masse des déchets à traiter, donc de la charge sur l'environnement. Ainsi, le recyclage ne doit-il plus forcément être économiquement rentable pris pour lui-même. Un exemple: dans de nombreuses communes rurales, ce sont les écoles qui ramassaient le vieux papier, qu'elles revendaient au profit de leur caisse de classe. Le prix payé ayant chuté, voire même étant devenu négatif (il faut payer pour le transport), ce système de récupération a disparu en certains endroits. Dans d'autres, c'est maintenant la commune qui achète le papier aux écoles et prend en charge les frais de transport. Leur calcul est simple: en payant aux élèves environ 50 francs la tonne et une dizaine de francs pour le transport, le coût final est moins élevé que les 70 à 200 francs la tonne qu'il faut débourser pour l'élimination des déchets, en fonction du lieu de leur destination.

L'argent, toujours l'argent...

Diminuer la quantité de déchets à traiter, c'est aussi le souhait des autorités de la ville de Zurich, qui ont présenté der-

nièrement leur conception à la presse (*Neue Zürcher Zeitung* du 31 janvier). Elle est basée sur deux principes:

- Amélioration de la prise en charge des déchets. Ce sont en tout 230 centres de tri et de dépôt qui seront aménagés d'ici à 1994. Ils fonctionneront selon ce que les autorités appellent le *Bring-Prinzip*. Chacun est appelé à y apporter ses déchets récupérables (piles, aluminium, verre, fer blanc, etc). Le *Hol-Prinzip* (enlèvement organisé par la collectivité) sera aussi amélioré, puisque en plus des déchets ménagers, encombrants et du papier, un ramassage des matières compostables sera organisé. Ce qui devrait permettre de diminuer de 30% la quantité de déchets à traiter en usine.

- Renforcement du principe du pollueur payeur. Les Zurichois paient actuellement une taxe en fonction de la grandeur de leur logement (de 72 francs par an pour une pièce à 224 francs pour plus de sept pièces). Ces taxes vont dans un premier temps être augmentées de 73 à 192% (elles varieront entre 124 et respectivement 655 francs) début 1991, pour une période de trois ans, jusqu'à mise en place du système définitif, avec l'introduction d'une taxe sur les sacs à ordure. La taxe de base sera alors réduite de deux tiers, l'une remplaçant partiellement l'autre. Les entreprises n'ont pas été oubliées, puisqu'elles devront s'acquitter d'une taxe qui dépendra de leur surface et du nombre de conteneurs évacués. Ainsi, une entreprise occupant 1000 m² et remplissant hebdomadairement six conteneurs aura à s'acquitter d'une taxe annuelle de 1500 francs, soit 129% de plus qu'aujourd'hui.

On le voit, les deux axes sont complémentaires: pour que les gens soient incités à amener les déchets récupérables au centre de dépôt et à trier les matières compostables, il faut qu'ils y trouvent un intérêt financier. Les taxes supplémentaires ne devraient d'ailleurs que permettre de couvrir une partie des coûts engendrés par cette nouvelle conception du traitement des déchets.

Avant d'entrer en vigueur, ce nouveau système devra être accepté par les citoyens lors d'un vote populaire. Même si le remplacement de l'usine d'incinération actuelle reste nécessaire, les Lausannois ont aussi le choix, pour l'avenir: investir pour continuer à gaspiller ou pour diminuer la quantité de déchets à traiter en usine. ■

EN BREF

Un centre pour entreprises orientées vers la protection de l'environnement devrait voir le jour prochainement à Littau, près de Lucerne. les promoteurs de ce projet espèrent une collaboration et un effet de synergie grâce à la proximité d'entreprises ayant un but commun. Pour que le projet se concrétise, il faut que la moitié des 10'000 m² à disposition trouve preneur d'ici le milieu de l'année.

L'Institut de géographie de l'Université de Fribourg a entendu un exposé de M. Gouhier, professeur à l'Université du Maine en France. C'est le fondateur de la rudologie, c'est-à-dire la science des déchets. Selon le conférencier, «le résidu ne dissimule pas, il est la mémoire du processus individuel». Les vieilles générations «ruclonnaient» pour récupérer ce qui était encore utilisable. Elles ne pensaient pas que les

«ruclons» deviendraient des objets de recherches scientifiques.

D'après une étude portant sur le district de Dielsdorf (ZH), le temps nécessaire pour se rendre à Zurich entre largement en considération dans la fixation du prix des terrains. Ainsi, une minute de gagnée en voiture justifierait-elle une augmentation de 4 francs par mètre carré. L'accessibilité par les transports publics semble avoir moins d'influence. Parmi les autres facteurs qui modifient le prix du sol: le taux d'imposition et le bruit.

Autrefois (1960), deux universités françaises étaient proches de la frontière suisse: Besançon et Lyon. Il y en a maintenant en plus à Mulhouse et à Chambéry alors que des antennes et «premier cycle délocalisé» sont à Vesoul et à Belfort. Deux cartes, publiées par *Libération* montrent la multiplication des centres universitaires en France voisine.